

COMMUNE de VALLON PONT D'ARC

Prescription de la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et création d'une commission locale

Par délibération en date du 12 janvier 2012, le Conseil Municipal de Vallon Pont d'Arc a décidé de prescrire la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et la création d'une commission locale sur le territoire de la commune de Vallon Pont d'Arc.

Cette délibération est affichée en Mairie de Vallon Pont d'Arc pour une durée de 1 mois.